

Organisation des ALSH pour cet été 2020 !

Écrit par Mairie de Tencin

Vendredi, 12 Juin 2020 10:24 - Mis à jour Vendredi, 12 Juin 2020 10:40



DANS LE CADRE DE LA GESTION DU DECONFINEMENT LIÉ À LA CRISE DU CORONAVIRUS

ORGANISATION DES ALSH INTERCOMMUNALES CET ÉTÉ

Mesdames, Messieurs les Maires du Gresivaudan,

Suite à l'annonce gouvernementale du passage en phase 2 et prochainement en phase 3, nous vous informons que la communauté de communes Le Gresivaudan sera en mesure d'ouvrir ses 5 centres de loisirs intercommunaux **celé 66** sur leurs dates habituelles d'ouverture et dans les conditions suivantes :

- Plusieurs groupes de 12 enfants maximum (enfants scolarisés et âgés de 3 ans à 13 ans révolus) avec une capacité maximale de :
 - 30 enfants pour Tencin
 - 48 enfants pour St Maximin
 - 24 enfants pour Les Adrets (sur Thays en juillet), 24 en août (sur les adrets)
 - 31 enfants pour Le Balcon de Bellecombe
 - 30 enfants pour La Terrasse
- Amplitude horaire unique de 8h à 13h.
- Facturation des services à la journée selon les barèmes habituels (voir sur site Le Gresivaudan.fr), si besoin des documents complémentaires seront demandés.
- Facturation (sauf cas de force majeure) des inscriptions annulées par la famille dès lors qu'elles ont été confirmées par le service.
- Pas de possibilité de modification d'inscription.
- Repas livrés par un prestataire extérieur, en liaison froide, ou préparés sur place dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les navettes sont également suspendues temporairement avec le fonctionnement habituel mais dans le respect des mesures sanitaires strictes en vigueur.

1 - Critères d'accueil :

Nous sommes aux portes de la phase 3 (dernière étape de déconfinement), les capacités d'accueil demeurent à ce jour limitées dans nos centres du fait des mesures sanitaires et nos délais de traitement des dossiers d'inscription étant réduits, il est important de privilégier la reprise éditoriale de nos activités tout en tenant compte des familles les plus fragiles, ainsi nous avons choisi de retenir les critères d'accueil suivants :

- Familles dont les deux parents sont en travail précaire ou en télétravail
- Familles monoparentales, en télétravail ou en travail précaire.
- Familles accompagnées par les services sociaux.

Attestation : Cet accueil se fera uniquement sur production d'une attestation de l'employeur d'une activité professionnelle en présentiel ou en télétravail effectuée sur la période de garde souhaitée et pour les familles monoparentales jointe également une photocopie du livret de famille.

Le 8 juin 2020

2 - L'accueil des enfants et des familles sur site ou sur les navettes se fera dans le respect des mesures de précautions sanitaires suivantes les familles devront également se soumettre :

- obligation de porter un masque (parents et enfants à partir de 11 ans uniquement),
- prise de température de l'enfant à domicile avant l'arrivée à la crèche (p 379), l'enfant ne sera pas accueilli,
- arrivée et départ échelonnés (une seule famille à la fois) pas de croisement sur site. Pour les navettes montées et descendues en silence dans le respect des règles sanitaires (avant ou d'après quelques minutes avant l'heure des navettes).

Sur site : L'accueil de plusieurs groupes impose des entrées et sorties différentes pour chacun des groupes, les familles devront donc respecter et suivre le fléchage sur site.

INSCRIPTION au plus tard

LE 26/6 à 17H pour des réservations sur le mois de juillet

Le 19/7 à 17h pour des réservations sur le mois d'août

Se référer aux différents contacts indiqués sur le site de la communauté de communes Le Gresivaudan :

www.le-gresivaudan.fr/accueils-de-loisirs

cc@le-gresivaudan.fr ou cc@le-gresivaudan.fr

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le responsable enfance jeunesse, Mme Delphine GONTHARD ou 06 73 23 14 24.

Bien cordialement,

Le Vice-Président de la communauté de communes Le Gresivaudan,

Bernard MICRON

Télécharger

le dossier d'inscription sur : www.le-gresivaudan.fr/alsh